



Paris, le 25 mai 2009

## **Ristournes abusives : la justice donne raison aux producteurs de légumes !**

La Cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi formé par la société Interdis (groupe Carrefour). L'arrêt de la Cour d'Appel de Caen du 18 mars 2008 condamnant la société Interdis est donc confirmé dans son intégralité.

Epilogue d'un premier et long combat judiciaire, engagé en 2001 au nom de la FNPL par Jean Sales et poursuivi par Angélique Delahaye, ce résultat confirme :

- que la pratique jugée (une ristourne sans réelle prestation de service) est effectivement illicite ;
- l'importance du préjudice subi par la profession du fait de telles pratiques.

Jean Sales : "C'est la preuve que la loi est nécessaire pour organiser les relations commerciales et qu'il est possible de la faire appliquer pour peu qu'on s'en donne les moyens ! Au regard des pratiques actuelles du commerce et de la distribution (ristournes sans contreparties, PAV...), cette décision constitue un premier élément de jurisprudence important...."

Angélique Delahaye : "Cette décision confirme le bien-fondé et la légitimité de notre fédération professionnelle à combattre les pratiques commerciales abusives qui compromettent les intérêts collectifs des producteurs. Ce qu'un producteur en situation de dépendance économique ne peut contester, une organisation syndicale comme la nôtre peut et doit le faire devant les tribunaux !".

L'objectif de Légumes de France reste de contribuer à des relations commerciales équilibrées, équitables, loyales, au service des consommateurs et valorisantes pour les légumes produits en France.

Contacts :

Angélique Delahaye : 06.60.06.75.70  
Jean Sales : 06.13.24.88.14  
Bruno Scherrer : 06.22.77.49.78